

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	13 (1967)
Heft:	9
Rubrik:	45e Congrès des Suisses de l'étranger à Lugano : des liens difficiles à resserrer

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des liens difficiles à resserrer

Le 16 octobre 1966, le souverain acceptait l'article 45^{bis} de la Constitution qui reconnaît solennellement l'existence de la « cinquième Suisse » et doit permettre, d'une part, de renforcer les structures de nos « colonies » à l'étranger, d'autre part, d'aménager et de resserrer les liens entre nos compatriotes émigrés et le pays.

Il était donc naturel que le 45^e congrès des Suisses de l'étranger, qui a réuni quelque 200 délégués et invités à Lugano, fut consacré principalement à un vaste débat sur les suites pratiques qu'il faut donner maintenant à cette importante décision de principe.

Les séances de groupes, comme la séance plénière qui s'est déroulée sous la souriante direction de M. Louis Guisan, député vaudois au Conseil des Etats, nouveau président de la Commission de la Nouvelle Société helvétique pour les Suisses de l'étranger, ont montré qu'il reste beaucoup à faire. Aussi M. Guisan a-t-il pu déclarer que, désormais, les Suisses émigrés doivent naviguer entre deux écueils : le découragement devant l'ampleur de la tâche d'une part, et, d'autre part, un optimisme naïf se fondant sur l'idée fallacieuse que, désormais, les choses iront d'elles-mêmes. Tout au contraire, il faudra, dans le pays et dans les organisations qui groument les Suisses de l'étranger, un travail intense et patient.

INFORMATION D'ABORD

Et d'abord un travail d'information. Sur ce point, l'accord est total : l'information doit se faire, d'une manière plus intense, dans les deux sens. Il faut que les Suisses qui ont quitté le pays puissent se tenir au courant de ce qui se passe chez nous, qu'ils aient une image aussi complète que possible de la vie nationale. Mais il faut aussi éveiller et soutenir l'intérêt des Suisses pour l'activité, les besoins, les soucis de leurs compatriotes émigrés. Une meilleure information réciproque devrait donc permettre de trouver plus facilement les solutions aux problèmes qu'a posés l'adoption de l'article 45^{bis}.

Ce ne sera pas facile toutefois, car parmi les Suisses de l'étranger eux-mêmes, les avis divergent tant sur le programme que sur les moyens.

L'ECOLE DE RECRUES

Ainsi, les délégués des sociétés établies dans les pays nordiques, anglo-saxons, en Amérique du Sud aussi n'attachent guère d'importance à l'exercice des droits politiques. Ce sont les questions de recrutement, de rajeunissement des colonies, donc les moyens de maintenir chez les jeunes la conscience de leur nationalité suisse, qui les préoccupent. Divers orateurs ont rappelé que l'école des recrues fait

en Suisse était souvent l'occasion d'établir des contacts qui portaient des fruits durables. Encore faut-il que le jeune Suisse de l'étranger ne se sente pas isolé dans son propre pays.

En outre, il s'agirait d'améliorer le système de sécurité sociale en particulier en faveur de nos compatriotes âgés. Il faudrait surtout réviser sans tarder le système de l'assistance, un domaine où le « cantonalisme » complique les formalités et crée d'intolérables injustices.

REORGANISATION DES SOCIETES SUISSES

Pour nos compatriotes de Belgique ou du Luxembourg, la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel obligera les communautés suisses de l'étranger à se réorganiser, à renforcer le travail en équipe, à mieux distribuer les responsabilités par une rotation plus rapide à la tête des divers groupes. Eux aussi insistent sur la nécessité de l'information, mais particulièrement dans le domaine culturel où la « présence Suisse » pourrait se manifester bien davantage.

Quant à nos compatriotes établis en France, ils ont mis au premier plan l'exercice des droits qui découlent, à leur sens, du nouvel article constitutionnel. Il s'agit, pour eux, d'établir un véritable dialogue entre la cinquième Suisse et les autorités du pays. A cette fin, le groupe d'études helvétiques de Paris, que préside M. Pierre Jonneret, a élaboré un projet qui tend à la création d'un « Conseil supérieur des Suisses de l'étranger » composé pour moitié de Suisses du pays, désignés par la Nouvelle Société helvétique, et pour moitié de Suisses établis à l'étranger, mais élus démocratiquement par l'ensemble de nos compatriotes.

Ce Conseil traiterait toutes les questions intéressant la 5^e Suisse et devrait être, « auprès des autorités et de l'opinion, cet interlocuteur, ce partenaire qu'elles recherchent en attendant que les Suisses de l'étranger puissent exercer leurs droits politiques ». Car, pour les plus dynamiques des Suisses de France, c'est bien à cela qu'il faudra parvenir un jour.

Sans doute, la Fédération des sociétés suisses de Paris, par la voix de son président, notre frère M. Robert Vaucher, a-t-elle aussi présenté des revendications plus immédiates — soutien plus actif aux sociétés sportives, création, à Berne, d'un centre d'accueil pour les Suisses rentrant de l'étranger, appui au projet de créer une maison suisse à Paris, nomination d'un délégué du Conseil fédéral pour la cinquième Suisse.

M. GNAEGGI : « PRENEZ PATIENCE ! »

Les délégués étaient impatients d'entendre M. Gnaeggi, porte-parole du Conseil fédéral. Le

discours avait été préparé bien avant le congrès, de sorte qu'il ne pouvait répondre que très partiellement aux vœux exprimés. Ce fut, en définitive, une exhortation à la patience. Pour le moment, on n'en est encore qu'aux consultations sur la forme à donner à la législation. Parmi les premières mesures prises, figure la révision du règlement consulaire qui revêt une grande importance pour la sauvegarde des intérêts des Suisses établis à l'étranger. Il s'agit de simplifier et de préciser tout à la fois.

Le problème du service militaire pour les jeunes Suisses est également à l'étude. On voudrait faciliter l'accomplissement de l'école de recrues. Mais, pour le reste, les choses avancent lentement. Toutefois, la mise en œuvre de l'article constitutionnel ne doit en aucun cas porter atteinte à l'autonomie des organisations des Suisses de l'étranger, qui bénéficieront toujours du soutien qu'elles méritent. Et le conseiller fédéral a terminé en lançant un appel à la solidarité et à l'union entre tous les Suisses, où qu'ils résident.

Le congrès fut encore l'occasion d'entendre d'autres propos : ceux de M. Reck, président central de la Nouvelle Société helvétique, qui fit une rapide analyse de ce qu'on nomme le « malaise suisse » et

montra qu'il n'était pas insurmontable ; ceux de M. Conzett, vice-président du Conseil national, qui apporta le salut des Chambres fédérales, ceux des porte-parole de la Municipalité de Lugano et du Gouvernement tessinois qui furent aussi éloquents que l'accueil avait été chaleureux.

L'avenir dira si ce 45^e congrès, le premier après l'adoption de l'article constitutionnel, a marqué le « tournant » attendu. Certains participants n'ont pas caché qu'ils auraient désiré voir s'engager maintenant déjà un véritable dialogue entre la cinquième Suisse et le pays.

Il faut signaler encore que les deux anciens conseillers fédéraux tessinois, MM. Enrico Celio et Giuseppe Lepori, de nombreux ambassadeurs, à leur tête M. Pierre Micheli, secrétaire général du Département politique, des consuls généraux, des consuls, de hauts fonctionnaires des services spécialement intéressés assistèrent aux débats.

Le président, aux applaudissements de l'assemblée, eut aussi l'occasion de rendre hommage à son prédécesseur, M. G. Schürch, de Berne, et à M^{me} Alice Briod, dont la longue activité au secrétariat a laissé un souvenir inoubliable.

G. P.

(Suite au verso).



Bureau de réception.

colis-cadeaux de Vins Suisses

PROCHASSON & Cie

76, rue d'Alsace
92 - COURBEVOIE - Tél. 333-02-29



Vue de la cave de vieillissement.

N° 1 6 FECHY, 6 LUINS 1962	88,80
N° 2 4 ST-SAPHORIN, 4 EPESES, 4 AIGLE 1966	99,60
N° 3 6 FENDANT, 6 DOLE 1966	103,80
N° 4 6 YVORNE, 6 DEZALEY 1966	111,60

Franco pour Paris et proche Banlieue de Courbevoie, pour ailleurs, départ Courbevoie, emballage compris. Livraison au plus tard fin novembre, début décembre. — Demandez notre prix courant.